



Donnons vie au progrès



Paris, 2 avril 2026

COMMUNIQUÉ

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 AVRIL 2026

MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'avis de convocation publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) du 3 avril 2026 contient l'ordre du jour de l'assemblée et décrit les modalités de participation et de vote à l'assemblée et les modalités d'exercice des droits des actionnaires.

L'avis de réunion contenant le texte des projets de résolutions présentés par le conseil d'administration a été publié au BALO du 9 mars 2026.

Le document d'enregistrement universel de Bouygues contenant les rapports présentés à l'assemblée a été publié le 19 mars 2026.

Tous les documents et informations relatifs à l'assemblée générale ainsi que le formulaire de vote par correspondance ou par procuration sont en ligne sur le site internet de la Société :

www.bouygues.com

dans la rubrique : [Investisseurs & actionnaires > Investir dans Bouygues > Assemblée générale](#)

Tout actionnaire peut demander par e-mail, dans les conditions et délais précisés à l'article R. 225-88 du Code de commerce, à la société Bouygues de lui envoyer à l'adresse électronique indiquée par ses soins, les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.